

net de Londres ne semble pas disposé à admettre que le ministre anglais ait été coupable de négligence, ou qu'il ait commis ou toléré pendant la guerre aucun acte dont les Etats-Unis aient juste cause de se plaindre.

Mais si cela est bien vrai, comment se fait-il que le ministre des Etats-Unis ait pu signer avec notre ministre des affaires étrangères une convention contenant, selon lui, la base d'un règlement désirable? Plus d'une fois j'ai eu l'occasion de vous exprimer la croyance que la difficulté disparaîtra dès que les hommes à la tête de la chose publique en Amérique désireront qu'il en soit ainsi. En attendant, le Message présidentiel édifié fort clairement le public anglais sur la manière dont les hommes d'Etat américains envisagent la situation, et il inculque à notre ministre des affaires étrangères, non pas d'envenimer, mais d'apaiser, autant que possible, les différends qui existent entre les deux nations.

Le ton de ce Message ajoute encore au regret que nous a inspiré la défaite de l'armée française de la Loire.

Je crois pouvoir vous assurer que le cabinet anglais ne s'est pas désisté de la mission pacifique qu'il a entreprise — trop tard, sans doute — entre l'Allemagne et la France. M. Odo Russell appuierait vivement à Versailles ces conditions de paix : démantèlement de Metz et de Strasbourg, paiement des frais de la guerre, occupation partielle par les Allemands, et de titre de garantie, de la Lorraine et de l'Alsace.

L'anniversaire de la mort de S. A. R. la duchesse d'Anjou a été célébré avant-hier, à la petite chapelle de Weybridge où reposent le roi Louis-Philippe et la reine Amélie, la duchesse d'Orléans, la duchesse de Nemours, le prince de Condé, ainsi que la duchesse d'Anjou — par un service funèbre auquel assistaient : le duc d'Anjou et son fils ; le duc et la duchesse de Chartres ; le duc de Nemours et ses enfants ; le comte et la comtesse d'Eu (princesse impériale du Brésil) ; le duc et la duchesse d'Alençon ; la princesse Blanche ; le prince et la princesse de Joinville et le duc de Penthièvre. Parmi l'assistance, on remarquait, outre les dames et les gentilshommes attachés aux princesses et aux princes, bon nombre d'amis privés du duc d'Anjou et des princes et princesses d'Orléans.

(Indépendance.)

Yokohama (Japon), 15 octobre.

La France et la Prusse se trouvent ici en présence, toutes deux représentées par des divisions navales de même force. Nous avons sur rade de Yokohama entre autres bâtiments de guerre appartenant à diverses puissances deux navires prussiens : la régates *Herta*, commandant Kohler, la corvette *Medusa*, commandant Struber. Trois bâtiments français sous les ordres du contre-amiral Dupré : la frégate la *Venus*, portant le pavillon amiral ; la corvette *Dupleix*, commandant Lespès, et la corvette *le Linois*, commandant Lewha. Ces deux divisions inégales en nombre sont cependant égales en artillerie.

Les prussiens ont, en outre, seize bâtiments de commerce qui n'osent pas sortir en présence de la division française. Quant aux navires de commerce français, ils circulent librement à la vue des commandants prussiens, qui montrent la même prudence que leurs capitaines maritimes.

Dans cette situation, le ministre plénipotentiaire de Prusse crut devoir, il y a un mois, prendre des mesures de précaution, en plaçant sa marine sous la protection de la neutralité japonaise. Les autorités de ce pays ne connaissent pas les règles suivies en Europe dans les ports neutres ; l'envoyé du roi Guillaume se chargea de leur apprendre ces usages, et il fut prié de rédiger lui-même la convention qu'il réclamait. La clause principale était celle-ci : « Tout bâtiment de guerre ne pourra partir que 24 heures après un navire de l'autre puissance. » Cette clause est tout à l'avantage des Prussiens qui ne veulent pas se battre. Cependant, par égard pour la nation qui lui donnait l'hospitalité de ses ports, l'amiral français voulut bien accéder à cet accord qui reçut la sanction du gouvernement japonais.

On espérait donc que nul incident ne viendrait plus, dans ces parages lointains, troubler la quiétude du corps diplomatique, lorsqu'un paquebot prussien, le *Rhein*, étant sorti du port et se voyant suivi par la corvette française *Linois*, s'alarma des intentions de celle-ci et revint en toute hâte se plaindre au chef de la station. Celui-ci réclama à son tour auprès de l'amiral français qui répondit que la convention ne stipulait rien en faveur des navires de commerce. Il jugeait sans doute que si cet accord empêchait les marines de guerre d'engager aucun conflit entre elles sur les rades du Japon, il ne pouvait leur interdire de faire des captures de navires de commerce suivant le droit des gens. Ici, je laisse parler le journal *Echo du Japon*, publié en langue française. Après avoir relaté l'incident du steamer *Rhein*, il ajoute :

« Que fit le ministre ? Il s'en fut droit à Yedo, alla trouver le ministre des affaires étrangères et le menaça de bombarder Yedo s'il n'ajoutait immédiatement à la proclamation de neutralité un article faisant entrer les navires de commerce dans la catégorie des navires de guerre. Le ministre des affaires étrangères, intimidé, au lieu d'un article, en fit trois, et M. de Brandt revint vic-

torieux. Mais le ministre français n'accepta pas l'addition faite, et déclara qu'il ne reconnaissait comme valable que la proclamation publiée. Grande colère de M. de Brandt, qui s'aperçoit pour la première fois et déclare que la neutralité est violée par l'existence à terre d'un détachement d'infanterie de marine, d'un hôpital et d'un magasin de vivres français.

En vain lui objecte-t-on que ces choses n'existent pas d'aujourd'hui, qu'il lui est aussi facile qu'aux Français de s'approvisionner ici en charbon, en vivres et en tout ; que quant à l'hôpital il pourra servir à ses nationaux blessés aussi bien qu'aux nôtres ; il ne veut rien entendre et proclame hautement que si une barque allemande est touchée par un navire français dans ses mers, il brûlera avec ses vaisseaux la caserne française, l'hôpital, et canonnera sans merci les navires français dans la rade.

Cette conduite, que nous ne savons comment qualifier, ne pouvait rester sans réponse. L'amiral Dupré se chargea de la faire ; il fit prévenir le bellicieux ministre que le lendemain au point du jour la petite escadre serait prête à partir ; qu'il invitait les navires prussiens à la suivre et qu'il serait heureux de voir si les rotomontades de M. de M. de Brandt étaient aussi terribles en actions qu'en paroles. La paix que nous avions au Japon, se trouve donc rompue par suite de la jactance du ministre prussien, qui vient de placer les deux commandants de la *Herta* et de la *Medusa* dans le cas de se mesurer avec nos marins.

Dunkerque, 6 décembre.

La ville a, depuis quelques jours, une animation tout à fait inaccoutumée. Tous les matins et tous les soirs les gardes mobiles font des promenades militaires, accompagnées d'exercices et de manœuvres par masses. Il y en a plus de deux mille qui ont, ma foi, non-seulement très-bonne et gaillard mine, mais encore bonne tenue et bon air sous les armes.

Depuis qu'ils ont été casernés, ils ont beaucoup gagné, leur instruction a marché rapidement, comme les événements de ces derniers temps. Et il y a apparence qu'il n'y aura pas de retard dans la marche des choses : car, hier, l'ordre a été donné d'avoir à se préparer à être pour le 10 de ce mois à Saint-Omer. Vous voyez que ce n'est pas bien loin et que, cette semaine même, nous aurons de ce côté une bonne et vigoureuse réserve de troupes fraîches et bien disposées.

Dans tout le département, d'ailleurs, les choses marchent à grands pas sous l'énergique impulsion du commissaire général, que j'ai déjà eu l'occasion de vous signaler. M. Testelin, en effet, est infatigable, et le préfet suit son exemple.

Dans le port, sur les quais, sur l'arrière-port, aux gares du chemin de fer, on ne voit que navires et wagons chargés pour compte de la guerre, les uns à destination de Saint-Omer, les autres pour des localités que je ne me crois pas autorisé à vous indiquer ici.

Avant-hier, c'était tout un vapeur, chargé de barils de poudre, qui déchargeait sa cargaison en face de la gare du nouveau chemin de fer des Dunes, entre les mains d'un détachement de mobiles venu là tout exprès. Si je me félicite beaucoup de cette dévouante activité, qui s'empare de la garde nationale sédentaire elle-même, je ne saurais m'associer avec la même joie à certains travaux que le génie militaire fait exécuter du côté de la mer.

Déjà, le cœur m'avait saigné l'autre jour, en voyant tomber tous les beaux arbres qui faisaient de si magnifiques promenades autour d'Arras, sur les glacis ; je n'ai pu retenir non plus mon émoi ici, en voyant les arbres superbes de Rosendaël sapés par la hache du génie.

Les habitants se sont indignés, insurgés même, et ont fini par obtenir qu'on n'abatît pas ce qui restait encore debout. On avait voulu faire de même au petit village de Saint-Pol-lez-Dunkerque. Là, on fut plus actif à réclamer et cinq seulement des arbres de la belle avenue plantée sous Louis XIV ont été victimes de la fureur du génie.

On a coupé aussi la belle plage des bains par des apports de terre.

La Belgique prussienne.

On nous rapporte un fait important et qui ne doit pas être passé sous silence, car il intéresse notre pays, au premier chef.

Dans un hanquet qui a eu lieu récemment dans une grande ville prussienne, banquet auquel assistaient plusieurs grands personnages et dignitaires de la Confédération du Nord, M. von Siebel a prononcé un discours qui a été fort remarqué en haut lieu et il était bien fait, en effet, pour exciter les sympathies d'un auditoire chauvin et annexionniste comme l'est celui auquel il s'adressait.

M. von Siebel a développé cette idée que la Prusse ne doit pas s'arrêter à exiger l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, que son œuvre est la reconstruction de l'empire d'Othon et que rien n'est plus facile aux armées allemandes, qui occupent actuellement le Nord de la France, d'envahir la Belgique et de faire la conquête de tout le territoire Belge, dont la population, selon les idées émises par l'orateur, est d'origine germanique.

Nous tenons ce renseignement de source certaine et nous n'hésitons pas à le publier. (Peuple Belge.)

Voici le règlement imposé à nos prisonniers au camp de Vague, près de Cologne :

Prescriptions relatives à la conduite à tenir par les prisonniers de guerre français vis-à-vis les Prussiens.

Article 1. — Chaque prisonnier doit connaître à quelle compagnie et à quel bataillon il appartient, ainsi que les noms de ses supérieurs directs.

Art. 2. — Tout le camp est sous le commandement supérieur de R. E. M. de Frankenberg gouverneur de Cologne. Le colonel de Schalk est le commandant du corps.

Art. 3. — Les prisonniers forment une compagnie prise par un sous-officier prussien faisant fonction de commandant de compagnie, trois autres sous-officiers faisant fonctions de sergent-major et fourrier.

Trois compagnies forment un bataillon commandé par un officier ; enfin trois bataillons forment un régiment, sous la conduite d'un capitaine.

Non seulement les prisonniers de guerre sont soumis aux supérieurs prussiens ; mais ils doivent encore l'obéissance à leurs propres supérieurs, pour tout ce qui regarde l'intérieur du service.

Art. 4. — En outre, les prisonniers doivent se rendre aux ordres des gendarmes français, quand ceux-ci portent leurs insignes.

Art. 5. Chaque soldat prussien est le supérieur des prisonniers sans exception de grade, et toute sentinelle doit faire usage de son arme en cas de résistance.

Art. 6. — Chaque désobéissance sera punie sévèrement, d'après les lois de guerre prussienne. En cas de récidive, ainsi que pour les autres cas plus graves, le coupable sera puni de mort.

La même peine sera appliquée pour les voies de fait envers ses supérieurs.

Art. 7. — Les prisonniers doivent les honneurs à tous les officiers et sous-officiers prussiens, et quand ils parlent à ces derniers ils doivent se lever, se découvrir, retirer la pipe et rester immobiles.

Art. 8. — Chaque prisonnier doit dormir sous sa tente, et il ne doit pas quitter les lignes des tentes sans permission.

Art. 9. — Il est défendu d'entrer en liaison avec les civils, et les lettres à envoyer doivent toutes passer par les mains des commandants des compagnies ; de même il n'est pas permis de recevoir de lettres autrement.

Art. 10. — Le commandant demande avant tout le plus grand ordre, la plus sévère discipline, et il dépend de la conduite des prisonniers que le commandant adoucisce leur sort ou qu'il prenne des dispositions plus rigoureuses.

Art. 11. — L'aumônier du camp, qui viendra faire la visite, doit être regardé comme supérieur, et chaque prisonnier doit lui rendre les honneurs.

A partir du 27 octobre, les journaux ne seront plus remis aux prisonniers.

On lit dans l'*Echo du Parlement*, du 9 décembre :

Les combats livrés sous les murs de Paris pendant les premiers jours de décembre ont été des plus sanglants et des plus meurtriers. Des régiments entiers de troupes allemandes ont péri sous le canon des forts et les chapelets des troupes françaises.

D'après un correspondant du *Times*, les Prussiens commencent à regretter d'avoir investi Paris de trop près. Si l'on avait suivi les idées du général von Blumenthal, on se serait borné à couper les routes. On aurait ainsi empêché la capitale de se ravitailler, sans être exposé à des sorties se faisant sous la protection des forts.

Aujourd'hui il y a nécessairement des points où la ligne d'investissement est très faible, et les Français, imitant les travaux des Russes à Sébastopol, poussent en avant leurs retranchements qui les rapprochent sans cesse des lignes prussiennes.

Le massacre à Brie et à Champigny a été épouvantable, et les prisonniers français disent qu'il y aura des sorties tant qu'il y aura un soldat dans Paris.

Cependant il paraît positif que les Prussiens n'auront pas recours au bombardement. Le roi ne veut y consentir à aucun prix, et l'on assure que l'empereur de Russie insiste auprès de son auguste cousin pour le fortifier dans sa résolution.

Il est impossible de se faire une idée de la situation réelle de Paris. D'après les uns, elle est déplorable, d'après d'autres, elle est excellente et la résistance pourrait encore durer deux mois.

Nous recevons de notre correspondant de Berlin une lettre assez alarmante au sujet des complications qui pourraient surgir encore à propos de la question d'Orient. La Russie fait des armements formidables et l'Autriche, de son côté est prête, dit-on, à faire la guerre sur une grande échelle.

Les journaux anglais, d'ailleurs, représentent la difficulté comme simplement ajournée.

On écrit de Sedan, 30 novembre : En dix jours trois tombes ouvertes, trois médecins victimes de leur dévouement :

Le 20 novembre, la ville entière accompagnait à sa dernière demeure M. le docteur Thomas ; les fatigues, les veilles, l'annéantissement de la patrie avaient compromis la santé de cet homme de bien, de ce patriote. Il mourait comme le soldat sur le champ de bataille, après avoir compromis son existence pour sauver celle de ses frères.

Le 27 novembre, toute la population était groupée sur la place Turenne, pour suivre le convoi de M. le docteur Debaudre, tué à Lafrancheville, alors que, se croyant couvert par le brassard de la convention de Genève, et muni d'un sauf-conduit, il allait à Mézières remplir une mission que lui avait confiée son chef de service. M. le docteur Debaudre, proscrit du régime impérial, habitait Bruxelles. Après la bataille de Sedan, après la proclamation de la République, il vint comme médecin attaché à la Croix rouge de Bruxelles, offrir ses services à la patrie ; il ne quitta pas son poste dans les ambulances de Mouzon, Carignan et Sedan. Sa vie fut brisée par une balle prussienne le 25 novembre ; il avait 25 ans.

Enfin le 29 novembre, la ville de Sedan, les habitants de Balan, de Pont-Maugis rendaient les derniers devoirs au docteur James-Christophe Davis, le bon docteur noir,

c'est ainsi que l'appelaient les nombreux citoyens qu'il avait soignés dans leurs malades, dans leurs blessures, qu'il avait secourus dans leurs infortunes.

Or le docteur Davis vint dans les Ardennes, après la bataille de Sedan ; il prodigua d'abord ses soins aux blessés dans les ambulances du Fond-de-Givonne. Depuis il s'attacha aux nombreuses victimes du typhus dans l'ambulance du Pont-Maugis où se trouvaient 600 malades appartenant aux armées allemandes.

Aussi le nom du bon docteur noir était respecté, comme celui d'un homme de bien. Il avait quitté l'Amérique, traversé l'Océan, pour remplir son œuvre d'humanité ; il repose aujourd'hui au milieu de nous, au cimetière de l'église réformée, où l'ont accompagné les ministres du saint Evangile venus de Bruxelles et un pasteur allemand.

M. le pasteur Rochedieu, naguère pasteur à Sedan, a présidé à cette cérémonie. Sa parole émouvante a retracé l'existence de ce philanthrope, appartenant à une autre race, et qui était accouru au secours de ses frères. M. le pasteur Rochedieu se rendait dans les Ardennes comme délégué du Comité du pain de Bruxelles, pour distribuer des vêtements et des aliments parmi nos populations dévastées par cette effroyable guerre lorsqu'il a obéi à l'appel qui lui était fait de rendre les derniers devoirs à un coréligionnaire victime de son zèle.

Le ballon-poste, annonçant le succès de la sortie de Ducrot, est tombé sur la maison où naquit le général Trochu, à Belle-Isle-en-Mer. Le colonel Charette est blessé et prisonnier. (*Manchester Guardian*.)

Chronique locale & départementale

Le Recueil des Actes de la préfecture contient la circulaire suivante à MM. les maires :

Lille, le 7 décembre 1870.

Messieurs, malgré les recommandations très-précises que renferme ma circulaire du 16 novembre, insérée dans le n° 64 du Recueil des Actes administratifs, des jeunes gens qui, comme remplacés dans l'armée active, appartenant à la garde mobile, ne seraient pas, n'assurent-ils, partis avec le premier ban de la garde nationale mobilisée.

Je recommande de nouveau à MM. les maires de rechercher ces jeunes gens avec le plus grand soin et de veiller, sous leur responsabilité personnelle, à ce qu'ils rejoignent immédiatement les bataillons auxquels ils appartiennent.

Si dans un délai de vingt-quatre heures ils ne se conformaient pas à l'injonction individuelle qui leur en est faite, et dont MM. les maires voudront bien me rendre compte, je n'hésiterais pas, ainsi que je l'ai dit dans ma circulaire sus-rapportée du 17 novembre, à publier les noms de ces réfractaires et à les faire arrêter par la gendarmerie pour être poursuivis conformément à la loi.

Par suite d'une décision du ministre de la guerre, une révision vient d'être faite de la situation des jeunes gens des classes antérieures à 1870, appartenant à l'armée et à la garde nationale.

Ceux de ces jeunes gens qui ont été reconnus ne plus se trouver dans les conditions voulues pour rester en possession de la faveur précédemment accordée, sont rappelés ou vont être rappelés soit dans les rangs de l'armée, soit dans ceux de la garde nationale mobile.

Quant aux jeunes gens qui se trouvent dans une situation à continuer d'être considérés comme soutiens de famille, mais pendant la durée de la guerre, ils devront faire partie de la garde nationale mobilisable, suivant leur position, soit dans le premier ban s'ils sont célibataires, soit dans le second ban s'ils sont mariés.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU NORD.

Emprunt départemental de quinze millions.

Les personnes qui ont souscrit à l'emprunt de quinze millions du département du Nord, par l'entreprise de la trésorerie générale, sont invitées à se présenter dans le plus bref délai possible à la Trésorerie générale, rue d'Anjou, n° 2 pour retirer leurs titres et opérer le versement complémentaire de 15 francs par obligation.

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

Dans votre journal de ce jour, vous donnez une liste des mobiles du Nord blessés dans les combats d'Amiens. A ce propos, je crois de mon devoir de signaler à la reconnaissance publique, deux dames de Villers-Bretonneux, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge : Mme Dhellies, femme du maire et nièce de notre concitoyen M. Constantin Prouvost, qui a donné asile à 40 blessés, et Mme Dieu qui en a recueilli 300 dans son établissement. Ces femmes admirables soignent leurs chers malades avec une sublime générosité. Je les ai vues à l'œuvre quand, depuis trois jours, elles n'avaient pas pris un seul instant de repos ni le jour ni la nuit, continuellement penchées sur les lits des blessés, avec tout l'amour dont les mères seules sont capables, je ne vous le cache pas, Monsieur, ceux qui, comme moi, ont assisté à cet attendrissant spectacle n'ont pu retenir leur émotion et des larmes d'admiration ont coulé de nos yeux. C'est une bien grande joie au milieu de nos angoisses de songer que si nos fils versent leur sang sur les champs de bataille, il se trouve des âmes généreuses pour partager leurs douleurs et recevoir le baiser d'adieu qu'un fils en mourant adresse à sa mère absente.

Femmes compatissantes, recevez notre profonde reconnaissance et puisse votre noble exemple trouver partout des imitatrices pour le bien de nos soldats !

Veuillez agréer, etc.

P. SCAMPS.

Roubaix, 9 décembre 1870.

Nous rappelons à nos lecteurs que dimanche prochain, la Grande-Harmonie exécutera quelques morceaux de son répertoire pendant la messe qui sera célébrée, à 11 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth.

Une quête sera faite dans l'église au profit des blessés Français.

Marché aux grains du 7 décembre : Hausse moyenne de 0 fr. 20 centimes.

EMPRUNT DE LA VILLE DE LILLE 1868.

Liste par ordre numérique des numéros sortis au tirage du 1^{er} décembre 1870, à rembourser un mois après le tirage (1^{er} décembre 1870), par 500 francs :

27	436	800	929	963	1082
1162	1194	1251	1331	1373	1527
1562	1763	2153	2411	2524	2651
2674	2706	2731	2936	2947	2953
2993	3189	3319	3339	3372	3376
3404	3414	3430	3463	3503	3593
3749	3784	3902	3919	3957	4204
4391	4520	4608	4694	4858	5080
5134	5137	5245	5350	5713	5856
5857	5995	5997	6012	6221	6268
6477	6634	6723	6748	6788	6975
7142	7316	7665	7859	7888	7897
8172	8220	8374	8459	8894	8941
8987	8995	9148	9173	9446	9481
9512	9603	9635	9932	9983	10058
10173	10300	10333	10393	10416	10490
10512	10598	10684	10778	10791	10797
10862	10986	11272	11435	11436	11526
11538	11814	12140	12335	12369	12542
12578	12659	12685	13121	13551	13600
13880	13924	14255	14288	14404	14540
14561	14567	14828	14977	15074	15409
15707	15714	15950	16139	16197	16284
16343	16364	16577	16591	16801	16835
16856					

Les obligations ci-dessus ont droit en outre à 11 fr. 25 c. d'intérêt.

Le paiement des obligations sorties et des coupons d'intérêt se fera à partir du 2 janvier 1871, soit à la caisse du receveur municipal de Lille, soit à Paris, chez MM. Emile Erlanger et C^o, rue Taibout, 20 ; soit à Bruxelles, chez M. Jacques Errera-Oppenheim ; soit à Francfort-sur-Mein, chez MM. D'Erlanger et fils.

Voici le prix de la viande de boucherie sur les marchés tenus à Lille les 7 & 8 décembre 1870.

Boeuf vendu sur pied, au marché, 1 fr. 85 le kilog. ; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 1 fr. 65 c. 3 m.

Vache vendue sur pied, au marché, 1 fr. 80 c. le kilog. ; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 1 fr. 59 c. 5 m.

Veau vendu sur pied, au marché, 2 fr. 30 c. le kilog. ; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 1 fr. 76 c. 2 m.

Mouton vendu sur pied, au marché, 1 fr. 80 c. le kil. ; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 1 fr. 62 c. 7 m.

Marché Saint-Nicolas.

Boeuf..... 0 fr. 65 c. à 0 fr. 85 c. le 1/2 k.
Veau..... 0 90 à 1 00 —
Mouton... 0 75 à 0 90 —
Porc..... 1 00 à 0 00 —

Place de la Nouvelle-Aventure.

Boeuf... 0 fr. 60 c. à 0 fr. 85 c. le 1/2 k.
Veau... 0 60 à 1 00 —
Mouton.. 0 75 à 0 90 —
Porc.... 1 00 à 0 00 —

Place de Trévisse.

Boeuf... 0 fr. 65 c. à 0 fr. 80 c. le 1/2 k.
Veau... 0 00 à 0 00 —
Mouton.. 0 80 à 0 90 —
Porc.... 0 00 à 0 00 —

Place du château.

Boeuf... 0 fr. 65 c. à 0 fr. 80 c. le 1/2 k.
Veau... 0 75 à 0 90 —
Mouton.. 0 75 à 0 90 —
Porc.... 1 00 à 0 00 —

Les prix des viandes vendues aux Halles centrales sont les mêmes qu'au marché St-Nicolas.

Un obit solennel sera célébré le lundi 12 décembre, à dix heures, en l'église St-Martin pour le repos de l'âme de M. Henri Lestienne, décédé à Entraignes, dans sa soixante-septième année. Les funérailles auront lieu à Roubaix, lorsque les circonstances permettront d'y ramener le corps du défunt.

Les Livres.

Au mois de janvier dernier, la Comédie-Française donnait une pièce inédite intitulée *les Ouvriers*, dans laquelle un travailleur fait ainsi l'éloge du livre :

Les mauvais et les bons, tous les livres, le pire Est encore un esprit qui parle et qui respire.